

● Nous avons de plus choisi dans les provinces des Prairies trois zones situées à mi-chemin de leurs limites nord: il s'agit de zones où des subventions à l'industrie sont susceptibles de donner un regain d'activité aux industries qui reposent sur l'exploitation des forêts et des autres ressources naturelles. Il va falloir y améliorer les services communautaires et surtout favoriser le progrès économique et le relèvement social chez les Indiens et les Métis. Ces trois zones sont les suivantes: au Manitoba, les environs de Le Pas; en Saskatchewan, la zone de Meadow Lake s'étendant vers le nord jusqu'au lac la Loche; en Alberta, une zone axée sur le Petit lac des Esclaves et englobant Whitecourt et High Prairie.

● Enfin, au Québec et en Ontario, nous avons délimité deux zones où la création d'emplois et l'amélioration du revenu dépendent d'abord de l'aide que l'on accordera aux industries du bois. Il s'agit des zones suivantes: au Québec, la zone du lac Saint-Jean; en Ontario, la zone de Renfrew-Pembroke-Amprior-Bancroft-Barry's Bay.

#### ENTENTES AVEC LES PROVINCES

Toutes ces zones ont été choisies en consultation avec les provinces; leurs limites exactes seront précisées dans des ententes que nous signerons bientôt avec les autorités provinciales.

Tout comme les régions désignées aux termes de la loi et du règlement sur les subventions au développement régional, ces premières zones spéciales resteront désignées jusqu'au 30 juin 1972.

Les ententes que mon ministère négocie actuellement avec les provinces resteront en vigueur pour la même période. Toutefois, dans la plupart des zones, on s'attend à ce que ces ententes soient suivies de plans quinquennaux de développement élaborés conjointement.

Ces ententes mettront d'abord l'accent sur les projets prioritaires qu'il sera possible de mettre en oeuvre dans les prochains mois. Le Gouvernement fédéral est prêt à engager plus de 200 millions de dollars à la réalisation de ces projets d'équipement public. Viennent s'ajouter à ce montant d'argent nos engagements envers le secteur privé sous forme de subventions au développement industriel, engagements qui accusent une très forte augmentation depuis les derniers mois.

Les premières ententes seront bientôt conclues avec Terre-Neuve et le Nouveau-Brunswick. Elles aideront à financer la construction de routes et la mise en oeuvre de projets d'infrastructure destinés aux zones spéciales.

#### BAISSE DES VENTES DE VOITURES NEUVES

Pour le deuxième mois de suite les ventes de véhicules automobiles neufs ont été moins élevées en janvier. Les 49,465 voitures et camions vendus représentaient une diminution de 20.8% par rapport à janvier 1969 (62,469). La valeur des ventes était de

\$183,066,000, soit 19.3% de moins qu'en janvier 1969 (\$226,767,000).

Comme les mois précédents, la diminution s'est produite seulement dans les modèles canadiens et américains dont les ventes ont baissé de 26.7% et la valeur de 23.1%. Par contre, les ventes de véhicules fabriqués outre-mer ont augmenté de 38.4% et la valeur de 42.3%.

En janvier, on a vendu moins de voitures particulières et de véhicules utilitaires, le nombre de la première catégorie diminuant de 20.9% et la valeur, de 21.8%. Les ventes de véhicules utilitaires ont diminué de 20.4% et la valeur, de 10.2%. Dans ce dernier cas, le prix moyen a compensé dans une certaine mesure la diminution du nombre d'unités vendues.

#### BAISSE DE LA CONSTRUCTION EN FÉVRIER

Les données préliminaires communiquées par la Société centrale d'hypothèques et de logement indiquent que la mise en chantier d'habitations au cours du mois de février continue d'être inférieure dans les centres urbains, alors que 5,078 unités d'habitation ont été commencées en février de cette année par rapport à 10,974 au mois de février 1969, soit une baisse de 53.7 pour cent.

Si l'on tient compte des fluctuations attribuables aux saisons, le taux annuel de la mise en chantier pour toutes les régions est passé de 160,000 unités au mois de janvier à 156,900 unités au mois de février. Ces chiffres indiquent une légère amélioration de la mise en chantier des saisons unifamiliales et une baisse de la mise en chantier des appartements et autres formes d'habitations multifamiliales.

Comparativement à l'année dernière, la baisse réelle constatée au mois de février s'applique à tous les genres d'habitations: les maisons isolées accusent une baisse de 32.7 pour cent, soit de 2,048 unités à 1,621 unités tandis que pour les appartements et tous les autres genres d'habitations, la baisse est de 59.7 pour cent, soit de 8,566 unités à 3,457 unités.

Il faut remarquer, cependant, que les chiffres donnés pour le mois de février 1969 reflétaient une reprise extraordinaire d'activité de la part des institutions prêteuses dans le domaine des prêts hypothécaires, au cours des derniers mois de 1968 et des premiers mois de 1969. Durant cette période, en effet, la plupart de ces prêteurs avaient consenti une grande quantité de prêts spécialement pour la construction de logements à loyer.

Pour les deux premiers mois de l'année en cours, la mise en chantier dans les centres urbains se chiffre donc par 11,927 unités d'habitation, soit 46.5 pour cent de moins que l'année précédente. Ce résultat comprend une baisse de 40.6 pour cent dans la mise en chantier de maisons unifamiliales et une autre de 48.6 pour cent dans la mise en chantier de tous les autres genres d'habitations.